



Date de la convocation 06/03/2024 Séance ouverte à 18h00 Conseillers en exercice 14

Présents	Henri BONNEFOY, Maire Elizabeth SIGNORET, Frédéric PASTEL, Agnès AUBERT, Serge CAPDEGELLE, Adjoint Michelle FRANCOIS, Pierre LOUIS, Jean-Claude BARBAN, Sandrine ICARD, Franck FIRMANN
Absent(es) excusé(es)	Hélène MORRONE, Sandrine MATT, Vincent MAUREL
Absents(es)	Jacky DELORME
Pouvoirs	Hélène MORRONE à Michelle FRANCOIS et Sandrine MATT à Agnès AUBERT
Secrétaire de séance	Michelle FRANCOIS

Ordre du jour :

- 1- Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 25 janvier 2024
- 2- Décisions prises par M. le Maire dans le cadre de la délégation accordée par délibération du 24 mai 2020.
- 3- Approbation du Compte de Gestion de l'exercice 2023
- 4- Approbation du Compte Administratif 2023
- 5- Affectation du résultat
- 6- Vote des taux d'imposition
- 7- Vote des taux des redevances du Camping Municipal pour 2024
- 8- Nouvelles attributions de subvention 2024
- 9- Vote du Budget Primitif 2024
- 10- Fongibilité des crédits budgétaires dans le cadre de l'application de la nomenclature comptable M57
- 11- Suppression d'un emploi
- 12- Création d'un emploi
- 13- Tableau des emplois
- 14- Adhésion à l'agence technique départementale Vaucluse Ingénierie
- 15- Création d'un bâtiment multi-activités : demande de subvention DETR
- 16- Questions diverses

Monsieur le Maire vérifie le quorum.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 18h00.

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du CGT, Monsieur le Maire demande à procéder à la nomination d'un(e) secrétaire de séance. Mme Michelle FRANCOIS est désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal et accepte cette fonction.

Les membres du conseil consultent le dossier du conseil qui leur a été remis avant le conseil afin de suivre les rapports du Maire pour chaque ordre du jour.

1- Délibération n°D_2024_2_1 : Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 25 janvier 2024

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal de la séance du 19 octobre 2023 à l'approbation des conseillers municipaux. Ces derniers sont invités à faire savoir s'ils ont des remarques à formuler avant adoption définitive.

Vote : Unanimité.

2- Délibération n°D_2024_2_2 : Décisions prises par M. le Maire dans le cadre de la délégation accordée par délibération du 24 mai 2020

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les décisions et rappelle à l'assemblée que conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et à la délégation qui lui a été accordée par délibération

Mme SIGNORET demande au conseil de constater les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ; de reconnaître la sincérité des restes à réaliser, d'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Abstention : 1 (Henri BONNEFOY) – Pour : 11 – Contre : 0

5- Délibération n°D_2024_2_5 : Affectation du résultat

Rapport du Maire : Le résultat de fonctionnement s'élève à la somme de 1 093 831.48€ et propose de l'affecter en report à la section d'investissement d'un montant de 177 032.06€

Vote : Unanimité.

6- Délibération n°D_2024_2_6 : Vote des taux d'imposition

Rapport du Maire : Le Maire présente à l'Assemblée l'état de notification des taxes directes locales transmis par les services fiscaux. Il propose de maintenir les taux d'imposition :

Taxe Foncier Bâti communal : 26.95% - Taxe Foncier Non Bâti communal : 56.31% - Taxe d'Habitation : 6.16%

Il rajoute qu'il n'a jamais proposé d'augmenter les taxes depuis le début de ses mandats, il a les mêmes diminués en 2020

Vote : Unanimité.

7- Délibération n°D_2024_2_7 : Vote des taux des redevances du Camping Municipal pour 2024

Rapport du Maire : Il rappelle aux membres du conseil municipal le montant des tarifs journaliers fixés au Camping Municipal en 2023 :

Forfait camping-car, caravane, tente pour 2 campeurs et emplacement : 8.00€

Supplément tarifaire :

Campeur : 2.50€ - Campeur (moins de 12 ans) : 1.50€ - Emplacement : 4.50€ - Electricité : 3.50€ - Garage mort : 2.50€ - Vidange et plein d'eau camping-car de passage : 5.00€.

Monsieur le Maire propose de maintenir les mêmes redevances pour 2024.

Vote : Unanimité.

8- Délibération n°D_2024_2_8 : Nouvelles attributions de subvention 2024

Rapport du Maire : La commune de Saint Christol apporte son soutien financier à de nombreuses associations pour les aider à pérenniser et développer leurs activités, à mener des projets, mettre en place de nouvelles actions ou événements. Elle le fait sur la base des dossiers de demande de subventions reçus, en tenant compte notamment de facteurs tels que le niveau d'activités des associations, leur nombre d'adhérents, l'accès des publics les plus larges aux actions proposées, leur contribution à l'animation du village...

Le Maire propose d'attribuer de nouvelles subventions aux associations, un organisme de droit privé et d'inscrire une provision exceptionnelle.

Abstention : 2 (Sandrine ICARD, Pierre LOUIS pour le vote de l'association du Comité des Fêtes) – Pour : 10 - Contre : 0

Abstention : 1 (Jean-Claude BARBAN pour le vote de l'association Les Anciens Combattants d'Afrique) – Pour : 11 – Contre : 0

Adopté à l'unanimité pour les autres associations

9- Délibération n°D_2024_2_9 : Vote du Budget Primitif 2024

Rapport du Maire : Le Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le projet du budget primitif qui s'équilibre ainsi :

- Section de fonctionnement : 1 827 035.42€
- Section d'investissement : 869 946.86€

Le maire demande au conseil d'approuver le budget

Vote : Unanimité.

10- Délibération n°D_2024_2_10 : Fongibilité des crédits budgétaires dans le cadre de l'application de la nomenclature comptable M57

Rapport du Maire : VU la délibération n°D_2022_3_1 du 21 octobre 2022 adoptant la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2023 ;

Monsieur le Maire demande au conseil comme l'année précédente de l'autoriser à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chacune des sections, taux maximal autorisé.

Il rajoute qu'il informera le conseil municipal de ces mouvements de crédits dans le cadre du relevé de décisions lors de la plus proche séance.

Vote : Unanimité.

11- Délibération n°D_2024_2_11 : Suppression d'un emploi

Rapport du Maire : VU l'avis du Comité Social Territorial en date du 22 février 2024
Considérant le tableau des emplois adopté par le conseil municipal le 25 janvier 2024,
Monsieur le maire indique la nécessité de supprimer 1 emploi d'Adjoint Technique Territorial en raison d'un avancement de grade.

Vote : Unanimité.

12- Délibération n°D_2024_2_12 : Création d'un emploi

Rapport du Maire : Considérant l'inscription sur la liste d'aptitude par voie de concours d'un agent au grade d'agent territorial spécialisé des Ecoles Maternelles principal de 2^{ème} classe ; Monsieur le Maire propose de créer l'emploi.

Vote : Unanimité.

13- Délibération n°D_2024_2_13 : Tableau des emplois

Rapport du Maire : Suite aux deux ordres du jour précédent, le Maire demande d'approuver la modification du tableau des emplois.

Vote : Unanimité.

14- Délibération n°D_2024_2_14 : Adhésion à l'agence technique départementale Vaucluse Ingénierie

Rapport du Maire : VU l'article L.5511-1 du code général des collectivités territoriales qui dispose que : « le Département, des communes et des établissements publics intercommunaux peuvent créer entre eux un établissement public dénommé agence départementale. Cette agence est chargée d'apporter, aux collectivités territoriales et aux établissements publics communaux du département qui le demandent, une assistance d'ordre technique, juridique, ou financier »,

VU les missions et tarifs de l'agence technique départementale Vaucluse Ingénierie payable chaque année,
Monsieur le Maire propose d'adhérer à l'agence technique départementale Vaucluse Ingénierie selon la formule suivante : Prestations en voirie / vélo pour une cotisation de 0.50€ par habitant et prestations en aménagement des espaces publics et bâtiments / équipements publics par paiement d'une cotisation forfaitaire par strates de population ; et d'approuver les statuts de l'agence technique départementale Vaucluse Ingénierie.

Vote : Unanimité.

15- Délibération n°D_2024_2_15 : Création d'un bâtiment multi-activités : demande de subvention DETR

Rapport du Maire : Monsieur le Maire propose de revoir le plan de financement du projet de la création du bâtiment multi-activités (la demande pour la DSIL a été refusée) dont le montant estimatif s'élève à 1 012 000€ HT afin de solliciter la DETR et propose d'accepter le plan suivant :

Ressources prévisionnelles de l'opération				
Financements	Dépense subventionnable	Montant réel de la subvention	Montant équivalent (HT)	Taux
DETR	1 000 000,00 €	283 360,00 €	283 360,00 €	28,34%
Conseil régional	1 012 000,00 €	200 000,00 €	197 628,46 €	19,76%
Conseil départemental : Contrat Vaucluse Ambition	1 012 000,00 €	127 324,00 €	125 814,23 €	12,58%
Service départemental jeunesse et sport	398 000,00 €	40 480,00 €	40 480,00 €	4,05%
Sous-total aides publiques		Taux de financement public	647 282,69 €	64,73%
Part de la collectivité			352 717,31 €	
		Participation du maître d'ouvrage	352 717,31 €	35,27%
TOTAL RESSOURCES PRÉVISIONNELLES (HT)			1 000 000,00 €	

Vote : Unanimité.

16- Questions diverses

- Le Maire rend compte au Conseil qu'il a été saisi par une administrée pour une demande de servitude de passage sur sa parcelle. Il demande l'avis de son conseil municipal, qui se prononce négativement. Une lettre lui sera adressée pour lui expliquer les raisons du refus.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h15

Validé par le Conseil Municipal dans sa séance du :

13 juin 2024.

Henri BONNEFOY,
Maire de Saint Christol,



Mme Michelle FRANCOIS,
Le Secrétaire de Séance,

